

1. Projet de règlement grand-ducal

modifiant le règlement grand-ducal modifié du 10 août 1972 concernant les conditions de recrutement, de formation et d'avancement des sous-officiers de carrière de l'armée proprement dite.

2. Projet de règlement grand-ducal

modifiant le règlement grand-ducal modifié du 29 décembre 1972 concernant les conditions de recrutement, de formation et d'avancement des sous-officiers de carrière de la musique militaire.

3. Projet de règlement grand-ducal

modifiant le règlement grand-ducal modifié du 27 août 1997 concernant les conditions de recrutement, de formation et d'avancement des caporaux de carrière de l'armée proprement dite.

Avis du Conseil d'Etat

(16 novembre 2010)

Par dépêche du 11 juin 2010, le Premier Ministre, Ministre d'Etat, a soumis à l'avis du Conseil d'Etat les trois projets de règlement grand-ducal sous rubrique, élaborés par le ministre de la Défense. Les textes des projets étaient accompagnés chacun d'un exposé des motifs ainsi que d'un commentaire des articles.

L'avis de la Chambre des fonctionnaires et employés publics a été communiqué au Conseil d'Etat par dépêche du 11 juin 2010.

*

D'une façon générale, il y a lieu de supprimer le terme « proprement dite » et d'écrire l'armée avec un « A » majuscule.

Le premier des trois projets susmentionnés se propose, d'après l'exposé des motifs, de fixer, d'un côté, les modalités suivant lesquelles le sous-officier peut accéder aux premiers grades de la carrière de l'officier, et d'apporter, d'un autre côté, certaines modifications de nature technique ou stylistique au règlement grand-ducal modifié du 10 août 1972 concernant les conditions de recrutement, de formation et d'avancement des sous-officiers de carrière de l'Armée.

Les deux autres projets sous examen se limitent à quelques modifications techniques des règlements grand-ducaux sous rubrique.

Les différents articles modificatifs ne donnant pas lieu à observation, le Conseil d'Etat approuve les projets sous avis.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 16 novembre 2010.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Georges Schroeder